

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
L'an deux mil vingt

Le : 27 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

sous la Présidence de Madame PARVERIE Maryse , Maire

*Nombre de Conseillers*

*en exercice* : 15

*Présents* : 15

*Votants* : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 16/05/2020

**Présents** : MM . JUHEL, GUILLOU, VAUDON, PAPAZIAN, VIEBAN,  
MAZEAUD, AUROUX, CHALARD, SHEPHERD, LAROUDIE Mmes  
LONGERAS, BERNARD, DESMERY, PARVERIE, CHADELAUD

**Excusés** : /

**Secrétaire de séance** : Hugo LAROUDIE

**2020-662      Objet : Création des postes des adjoints**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Madame le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** la création de 4 postes d'adjoints.

---

Ainsi dit et délibéré le jour, mois et an que dessus.

En Mairie le 27 mai 2020

Certifiée exécutoire le :

Reçue en S/Préfecture le :

Publié ou notifié le :



LE - 5 JUIN 2020

